

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 460 accordant diverses autorisations d'enseignement

n° 460

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'autorisation d'enseigner à l'Ecole des Sœurs Franciscaines de Calais à Diibonli-est accordée à : — Mademoiseile Hallier (Thérèse). L'autorisation d'enseigner à l'Ecole du Fover Social de Boulaos à Diibouti est accordée à : — Madame Basille, née Ménard (Marguerite).

Art. 2

L'autorisation d'enseigner à l'Ecole Charles de Foucauld à Diibouti, est accordée à ; — Madame Colladant, née Alaphilippeé (Solange, Marie-Jeanne ; — Monsieur Lasalle (Gilbert) ;

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera:

Pour lé Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général.charge de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.